

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX PLUVIALES URBAINES

DEMANDE DE BRANCHEMENT – ANNEE 2026

(FORMULAIRE À REMETTRE À LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE)

Je soussigné

Demeurant

N° téléphone

Adresse mail

Agissant en qualité de : PROPRIETAIRE
 MANDATAIRE DU PROJET

demande la réalisation d'un branchement d'eaux usées

demande la réalisation d'un branchement d'eaux pluviales

demande la réalisation d'une création d'accès (surbaissé, etc) uniquement si demande de travaux EU/EP

Adresse des travaux :

Date prévisionnelle des travaux de branchements :

Références cadastrales :

N° du permis de construire :

	Quantité	Diamètre
BRANCHEMENT D'EAUX USEES		<input type="checkbox"/> 125 mm (<i>logement individuel</i>) <input type="checkbox"/> 160 mm (<i>logement collectif</i>) <input type="checkbox"/> autre : mm
BRANCHEMENT D'EAUX PLUVIALES		<input type="checkbox"/> 160 mm (<i>logement individuel</i>) <input type="checkbox"/> autre : mm
CREATION D'ACCES (surbaissé, etc)		Longueur : m

reconnaiss avoir pris connaissance du règlement, et m'engage à :

- solder, s'il y a, la Participation Financière à l'Assainissement Collectif (PFAC)
- Prévenir le service assainissement de Terres de Montaigu pour la réalisation d'un contrôle de raccordement des installations privatives dès que le raccordement au réseau public est effectif.

A, le

Signature du demandeur (*)

(*) Faire précéder la signature de la mention "LU ET APPROUVE".

→PIECE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- plan de masse du terrain, avec l'indication souhaitée du (des) branchement(s)

AUTORISATIONS

AUTORISATION DE TRAVAUX SUR VOIRIE (à compléter par la commune)

Au vu du plan présenté, de la nature et de l'état du revêtement actuel de la voirie existants au droit de la parcelle, la Commune

- Valide l'emplacement des futurs raccordements**
- Ne valide pas l'emplacement des futurs raccordements**

Observations :

.....
.....
.....

A, le

Signature :

AUTORISATION DE RACCORDEMENT (à compléter par Terres de Montaigu)

Au vu du plan présenté, de l'emplacement et de la nature des réseaux publics existants au droit de la parcelle, la Communauté d'Agglomération :

- Autorise le raccordement aux réseaux publics
- N'autorise pas le raccordement aux réseaux publics

Observations :

.....
.....
.....

A, le

Signature :